

PROCÈS-VERBAL
▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Février 2024

Date de convocation : 07/02/2024

L'an 2024 le 10 février à 11 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle des Actes de la mairie à SAINT-HILAIRE-DE-COURT, sous la présidence de Stéphane ROUSSEAU, Maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Stéphane, GIBERT Jany, COMPAIN Yves, CENDRIÉ Ludovic, TAVEIRA Leonel, BRETON Christophe, CIRODDE Sylvain, MASSIAS Jean-Paul, REBILLOT Patrick, Mme WALLÉE Sylvie.

Ont donné pouvoir : Mme GIBERT Patricia à M. ROUSSEAU Stéphane
Mme THEBEAU Tiffany à M. CENDRIÉ Ludovic
M. DAVIN Patrice à M. MASSIAS Jean-Paul
M. TOUPET Éric à M. GIBERT Jany

A été nommé secrétaire : M. CENDRIÉ Ludovic



ORDRE DU JOUR

- DEL100224-07 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN ET PLAN DE FINANCEMENT
- DEL100224-08 - OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET COMMUNE 2024 – ACQUISITION PACK OUTILS
- AFFAIRES DIVERSES

Ouverture de la séance 11h30

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2024 à l'unanimité

- **DEL100224-07 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAIN ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,
Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la décision du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, délibération N° DEL220124-05, décidant de faire l'acquisition d'un distributeur automatique de pain,

Vu les modalités et conditions d'attribution de fonds de concours ou subvention pour cette acquisition, obtenues et analysées,

Considérant le coût d'achat et d'installation de cet équipement pour un montant de **15 961.35 € HT** (19 153.62 € TTC),

Considérant le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Fonds de concours de la Communauté de Communes VSB.....7 980.68 € soit 50 %
- Fonds propres..... 7 980.67 € soit 50 %

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessus pour l'acquisition du distributeur automatique de pain,
- de solliciter auprès de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry un fonds de concours à hauteur de **7 980.68 € HT** (9 576.82 € TTC), soit **50 %** du montant de cet investissement,
- d'inscrire la recette au budget.

➤ **DEL100224-08 OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AU BUDGET COMMUNE 2024 – ACQUISITION PACK OUTILS.**

Monsieur Le Maire rappelle :

- Que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1612-1) autorise le Conseil Municipal à ouvrir des crédits en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente dans le cas où la collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1^{er} janvier permettant ainsi à l'exécutif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL220124-06 du 22 janvier 2024

Dans le cadre de dépenses d'investissement nécessaires et autorisées par le conseil municipal avant le vote du budget 2024, Monsieur Le Maire propose donc l'ouverture des crédits suivants :

• **Chapitre 21 immobilisations corporelles :**

- **864 € au compte 2158** pour l'acquisition d'un pack outils (perceuse visseuse meuleuse)

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à engager cette dépense d'investissement nécessaire avant le vote du budget primitif 2024,
- Précise que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Séance levée à 12 h15

Le Maire,



Stéphane ROUSSEAU

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Ludovic CENDRIÉ', is written over the text.

Ludovic CENDRIÉ